

Vente de voiture de particulier à particulier

Par jacques67, le 06/01/2010 à 23:02

Bonjour,

j'ai vendu mon véhicule en juillet 2009 à un particulier en lui mentionnant par email que la voiture est garantie jusqu' au 25.02.2010. Car la 1er mise en circulation du véhicule fut le 25.02.2008 et que Audi donne 2 ans de garantie sur leurs véhicules. Malheureusement le particulier à qui j'ai vendu le véhicule, a eu une panne qui lui à couté 180 euro, qui aurait du être pris sous garantie.

Mais lors de la réparation le garage lui dit que la voiture n est plus sous garantie car la garantie Audi est de 2 ans à partir de la date de livraison au garage qui était le 3 décembre 2007. Donc la voiture n est plus sous garantie d'après Audi. Maintenant le particulier se tourne vers moi et me demande de lui régler les réparations.

Ma question est suis je obligé de régler la note de réparation car j'ai mentionné une date de garantie dont j'ignorais qu'elle était fausse?

Merci pour votre aide, cordialement.

Par jeetendra, le 07/01/2010 à 09:25

Bonjour, pour moi la réponse est oui "vous vous etes engagé par e-mail, courriel relativement à la garantie AUDI", l'acheteur vous a pris au mot, cordialement.